

## Objectifs

- Mettre en évidence les modalités pratiques de déploiement de la fonction gestion des risques
- Préciser les attentes réglementaires en matière de gestion des risques
- Apporter un éclairage plus général sur les prochaines échéances Solvabilité 2

## À qui s'adresse en particulier cette formation ?

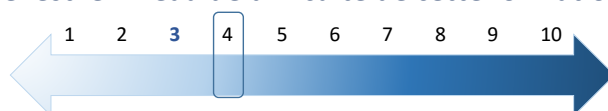
- Aux responsables de la fonction clé « Actuariat »
- Aux Directions et Responsables Techniques
- Aux membres de la Direction Générale ou Financière
- Aux Directions et Responsables des Risques, de la Conformité ou du Contrôle interne

## Les formateurs

L'ensemble des formateurs sont actuaire de formation et disposent d'un niveau approfondi dans le domaine enseigné.

En outre, les formateurs ont eu l'occasion d'accompagner à de nombreuses reprises différents organismes d'assurance sur la réalisation de travaux de la fonction actuarielle.

## Quel est le niveau de difficulté de cette formation ?



## Quels sont les prérequis nécessaires avant d'assister à cette formation ?

- Connaissances de base sur Solvabilité II (Pilier II)

## Durée et format de la formation

- Cette formation se déroule sur une journée de 7h et s'articule sous forme d'une présentation magistrale des sujets gravitant autour de la gestion des risques.
- Tout au long de la formation, les participants seront libres d'intervenir et d'échanger avec le formateur pour partager sur leur expérience ou approfondir certains sujets

## Plan de la formation

### 1. Principes généraux de la gouvernance et des 4 fonctions clés

- A. Les 3 piliers de Solvabilité 2
- B. Principes généraux de la gouvernance
- C. Les fonctions clés de Solvabilité 2
- D. Compétences et honorabilité

### 2. Fonction Gestion des risques au sens de la Directive Solvabilité 2

- A. Rôle et responsabilité de la fonction gestion des risques
- B. Périmètre des risques à considérer par la fonction
  - a. Périmètre des risques
  - b. Évaluation des risques
- C. La politique écrite sur la gestion des risques
- D. Organisation de la fonction pour un groupe

### 3. Prise en compte des spécificités de l'organisme dans la mesure des risques SCR

- A. Changement de métrique pour la mesure des risques
- B. Calibrage spécifique des risques financiers et techniques pour l'ORSA  
Ouverture vers le Besoin Global de Solvabilité et intégration des nouveaux risques

### 4. Le rapport ORSA

- A. Suivi de la Solvabilité
- B. Évaluation prospective
- C. Stress test et appétence